



Echenevex, le 06 mai 2019

Note d'information aux électeurs

Madame, Monsieur,

Vous allez recevoir, si cela n'est déjà fait, votre nouvelle carte électorale. **Nous vous invitons à vérifier les informations d'état-civil qui y figurent.**

En effet, à l'occasion de la réforme électorale, un transfert de compétences en faveur de l'INSEE s'est opéré. Cela signifie concrètement que l'INSEE héberge le Répertoire Electoral Unique (REU) où sont répertoriées toutes les inscriptions électorales.

Le transfert a généré des erreurs sur l'état-civil d'un certain nombre d'électeurs, alors même que le fichier électoral tenu par la mairie ne comportait aucune anomalie. Cela peut concerner votre nom de famille, vos prénoms, votre date de naissance ou votre lieu de naissance.

Si vous êtes concerné(es) par l'une ou l'autre de ces erreurs, nous vous invitons à vous manifester auprès de l'INSEE pour que les corrections soient apportées. Un service en ligne est disponible sur le site [service-public.fr](https://www.service-public.fr) à l'adresse suivante :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R49454>

Vous devrez produire une copie de votre acte de naissance (à demander à la mairie de votre lieu de naissance) ainsi que votre pièce d'identité.

Sachez que nous regrettons profondément la gêne que cela peut occasionner pour vous. Le service municipal des élections n'est en rien responsable de ces anomalies et n'a pas le pouvoir de les corriger. Seul l'INSEE a compétence pour procéder aux corrections d'état-civil. C'est pourquoi, il est important que vous effectuiez cette démarche afin d'éviter qu'il ne vous soit exprimé un refus de voter lors de votre présentation devant le bureau de vote à l'occasion des prochaines élections de 2020.

Vous remerciant de votre compréhension.

Le Maire,

Pierre REBEIX